
Lettre du citoyen Arnoul, vicaire épiscopal au département de Seine-et-Oise, par laquelle il remet son traitement de vicaire, lors de la séance du 26 brumaire an II (16 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre du citoyen Arnoul, vicaire épiscopal au département de Seine-et-Oise, par laquelle il remet son traitement de vicaire, lors de la séance du 26 brumaire an II (16 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 328-329;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40600_t1_0328_0000_18;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

d'une classe d'hommes privilégiés, qui, pour nous asservir plus sûrement sous leur joug tyrannique, s'emparaient de nos sentiments presque dès le berceau. Mais, depuis que le flambeau de la philosophie a éclairé l'horizon de la France, depuis que l'amour sacré de la liberté et de l'égalité ont électrisé toutes nos âmes, nous avons franchi d'un vol hardi tous les préjugés de l'enfance et nous avons reconnu enfin que l'Être suprême a gravé dans tous les cœurs les principes de la vraie religion, c'est-à-dire de la loi naturelle, principes innés dans nous et qui n'ont pas besoin de culte extérieur.

« Nous vous les offrons donc, pères de la patrie, ces objets puérils qui sont devant vos yeux. Veuillez les agréer, vous donnerez par là une marque d'estime et d'approbation aux citoyens de Villiers-le-Bel; il y a plusieurs objets en cuivre, et un aigle surtout qui, métamorphosé en canon, vomira la mort de ses vastes flancs, puisse-t-il atteindre ce tyran farouche qui, des bords du Danube, fait marcher ses troupes mercenaires contre nos phalanges républicaines, et devenir l'instrument de son supplice, comme il l'est de sa vanité, il y a aussi, en outre des objets d'or ou d'argent, nombre de chemises, des toiles et autres effets que les habitants de notre commune se sont empressés de nous apporter et qui sont destinés pour nos volontaires. Ne croyez pas, législateurs, que ce soit là le seul effort qu'ait fait la commune que j'ai l'honneur de représenter. Dix milliers de métal et plus de 50 marcs d'argenterie déposés au district sont maintenant à leur destination. Aussitôt que le cri de la patrie en danger eût frappé les oreilles, trente jeunes volontaires s'offrirent à l'envi pour marcher à l'ennemi et s'enrôlèrent sous les drapeaux tricolores : ils sont plus de cent maintenant à combattre aux frontières les satellites des tyrans ou les vils esclaves de la féodalité, tous conjurés contre notre liberté. Oui, ils la cimenteront de leur sang, cette liberté, et j'ose vous l'assurer, législateurs, qu'aucun d'eux ne trahira la cause sacrée pour laquelle ils sont armés.

« Ce n'est pas pour nous attirer des applaudissements ou faire parade de notre zèle que nous faisons cette démarche, le Français régénéré et républicain n'est pas influencé par ce vil mobile, c'est au contraire pour engager les autres communes à s'élever, comme nous, au-dessus des préjugés. Un simple hameau, composé de bons villageois, de vrais sans-culottes leur en donnent l'exemple. Accourez, fanatiques de toutes les religions, accourez tous déposer dans le sanctuaire des lois ces mormoniens aussi somptueux que ridicules que la vanité de vos ministres a inventés pour alimenter notre superstition, et ces métaux feront des miracles plus visibles : ils ramèneront l'abondance, feront circuler le numéraire et forceront nos ennemis, étonnés à la vue de notre dévouement et de nos moyens, à demander la paix à un peuple souverain.

« Il me reste, dignes représentants du peuple français, il me reste à vous voter des remerciements. La France est contente de vous, l'Europe vous admire, les tyrans tremblent sur leurs trônes chancelants, la liberté est établie enfin sur une base inébranlable, sur l'égalité. Votre ouvrage va servir de boussole aux peuples qui voudront se régénérer. Il ne te reste plus qu'un pas à faire, ô sainte et incorruptible Montagne, reste à ton poste, extermine tous tes ennemis; commande, et nous fondrons tous dans leurs

repaires pour leur arracher la nourriture qu'ils nous ont enlevée; évitez de vous diviser, ô législateurs, et continuez de marcher dans le sentier que vous ont tracé votre patriotisme, votre fermeté et votre courage, et nous jouirons bientôt des douceurs d'une paix que vos travaux nous auront procurée. Nous vous bénirons dans nos chaumières, vos noms seront gravés dans nos cœurs et la postérité les marquera, comme ceux de Lycurgue et de Brutus, au coin de l'immortalité.

« Les objets présentés à la Convention consistent en un soleil et deux calices d'argent, deux patènes, plusieurs voiles en or et un ornement complet relevé aussi en bosse d'or, plus un aigle, des chandeliers, et plusieurs croix en cuivre, le tout tiré de l'église. Les offrandes des citoyens consistent en 759 livres en assignats, 130 livres en numéraire, 39 chemises, 6 paires de bas, quelques bijoux en argent, etc... »

(*Suivent 12 signatures.*)

Plusieurs lettres de prêtrise ont été déposées dans cette séance par les citoyens Massinot, ci-devant vicaire de Villers-Cotterets, département de l'Aisne (1), Nicolas Baron, vicaire épiscopal au département de l'Aisne (2), Arnoult (Arnoul), vicaire épiscopal au département de Seine-et-Marne, Barbauchon, curé de Ver-le-Petit (Vert-le-Petit), Delaunai, curé de Mennecey, district de Corbeil, Thouvenin, curé de Saint-Nicolas-du-Port, district de Nancy, Girault, habitué en la paroisse de Saint-Sauveur de Paris, Lefebvre, ex-génévéfain, Clément, curé de Champ-Fleuri (Champfleury), près Reims, département de la Marne, d'Halle, vicaire épiscopal de Versailles, Franqueville, Legris, ci-devant prêtre à Pont-Audemer, Deschamp, Charles, Aroult, Grenillet, Moyaux, Boucher, Fournier, Champion, Dosière, Ruault, Thibault et Jourdain, ci-devant vicaires épiscopaux d'Évreux, qui tous expriment leurs regrets d'avoir été forcés par le préjugé, de prêcher si longtemps l'erreur et le mensonge, et qui y renoncent pour toujours, ainsi qu'à toutes fonctions sacerdotales.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi au comité d'instruction publique (3).

Suivent les documents relatifs au dépôt de ces lettres de prêtrise.

Lettre du citoyen Arnoul (4).

Aux représentants du peuple.

« Citoyens,

« Je remets à la nation mon traitement de vicaire épiscopal. Né parmi le peuple, comme lui, je vivrai de mon travail.

« ARNOUL, ci-devant vicaire épiscopal au département de Seine-et-Marne.

(1) Nous n'avons pas retrouvé ce document.

(2) *Ibid.*

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 261.

(4) *Archives nationales*, carton F¹ 872, dossier Arnoul.

« Provins, le 12 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible. »

« Citoyen,

« J'ai déclaré à la Convention que je renonçais à mon traitement de vicaire épiscopal. Je dépose entre vos mains les seuls certificats inutiles qui me restent. Déterminé depuis six semaines à me retirer des fonctions sacerdotales, je n'en ai pas conservé les titres. Je ne prétends plus qu'à ceux de patriote et de citoyen.

« Salut et fraternité.

« ARNOUL.

« Le 26 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

Extrait du registre des délibérations de la municipalité du bourg d'Essonnes (1).

Ce jourd'hui, seize octobre mil sept cent quatre-vingt-onze, jour annoncé par M. le maire, sur la réquisition de M. Le Barbanchon, prêtre, habitué de Saint-Jean-en-l'Isle de cette paroisse pour la prestation de son serment civique, issue de la messe paroissiale, est, M. Le Barbanchon, monté en chaire, après avoir prononcé un discours analogue à la circonstance, a prêté, en face des saints autels, en présence de la municipalité et des fidèles assemblés, le serment décrété par l'Assemblée nationale des vingt juillet et vingt-sept novembre mil sept cent quatre-vingt-dix.

M. Oberkampff, occupant pour, et en l'absence du procureur de la commune, requiert que, sur le registre de nos délibérations, mention soit faite que ce jourd'hui seize du présent, issue de la messe paroissiale, M. Le Barbanchon, dénommé ci-dessus, a prêté, à la face des saints autels, es-mains de la municipalité et des fidèles, le serment de remplir avec exactitude les fonctions ecclésiastiques qui lui sont confiées, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et a signé.

Signé : LE BARBANCHON; HAVARD, maire; OBERKAMPFF, RADOT, DORLIN, HOLLANDE, officiers municipaux et PASQUIER.

Ces présentes certifiées véritables par nous, secrétaire-greffier de la municipalité du bourg d'Essonnes soussigné, être conformes au registre, lesdits jour et an que dessus.

PASQUIER, secrétaire-greffier.

Lettre du comité révolutionnaire de Corbeil, faisant passer les lettres de prêtrise du citoyen Delaunay, curé de Mennecey (2).

Le comité révolutionnaire du district de Corbeil, à la Convention nationale.

« Corbeil, ce 22 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens représentants.

« Nous vous adressons les lettres de prêtrise et pièces relatives qui nous ont été déposées par

(1) Archives nationales, carton F¹⁷ 873, dossier Barbanchon.

(2) Archives nationales, carton F¹⁷ 873, dossier Barbanchon.

le citoyen Delaunay, ex-curé de Mennecey, le 19 de ce mois, et par le citoyen Barbauchon, ex-curé de Ver-le-Petit, ce jourd'hui.

« Salut et fraternité.

« Les membres du comité :

« PIAT, président; FAUCONNIER; BEURLIER; HÉBERT ROQUE; SERRES; LEVASSEUR; RIMERET, secrétaire; DRÉCOURT. »

Lettre du citoyen Thouvenin, curé de Saint-Nicolas du Port (1).

« Citoyens représentants,

« Je n'ai cessé, depuis notre heureuse révolution, de me montrer l'ami des lois, et mes sentiments seront tels jusqu'à la mort. J'étais ci-devant religieux. A peine le décret de suppression fut-il publié, que je quittai l'obscurité des cloîtres. Il fallut ensuite des prêtres constitutionnels, je me prêtai aussitôt à occuper une cure. Aujourd'hui que je vois le fanatisme outré d'une infinité de prêtres réfractaires qui ne cessent de faire cause commune avec les rebelles et les brigands, je rougis de mon état et y renonce de bon cœur. Je ne veux plus désormais reconnaître d'autre culte que celui de la morale et des vertus sociales, ne servir que la cause de la liberté et de l'égalité et vivre en vrai et loyal républicain. Mais n'ayant absolument aucun moyen de subsister, j'ose espérer que la Convention nationale aura égard à mon état et me donnera, à titre de bienfaisance seulement, de quoi mener une vie frugale. Quoique quinquagénaire, je peux encore être utile à la patrie et occuper la dernière place de la République. Si la Convention nationale juge à propos de me la confier, je jure de la remplir avec tout le zèle et l'exactitude possibles.

« J. THOUVENIN, ci-devant curé constitutionnel de Saint-Nicolas-du-Port, district de Nancy, département de la Meurthe.

Paris, quartidi de la 3^e décade du mois de brumaire, l'an II de la République une et indivisible.

Lettre du citoyen Girault (2).

« Législateurs.

« En bon patriote et vrai républicain, je vous adresse ma renouciation à toute fonction du ministère du culte catholique que j'ai exercé pendant plus de trente ans jusqu'à présent sans aucun salaire en la paroisse Saint-Sauveur, à Paris, dont je suis natif. Ayant en propriété un calice de vermeil et sa patène, avec deux burettes d'argent et la cuvette, j'en ai fait le don volontaire à la section de Bon-Conseil sur laquelle je demeure. Je joins à la présente ma lettre de prêtrise; mon vœu étant de manifester, par cette démarche, mon amour pour la patrie.

« L.-C. GIRAULT.

« Je demande acte de ma déclaration.

« 23 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible. »

(1) Archives nationales, carton F¹⁷ 892, dossier Thouvenin.

(2) Archives nationales, carton F¹⁷ 880, dossier Girault.